

le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 PP 87 Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer un marché de réservation de berceaux dans des crèches interentreprises.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la ville de Paris en date du 3 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2013, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif à la de réservation de berceaux dans des crèches interentreprises situées dans le 10e arrondissement de Paris au profit des fonctionnaires affectés à la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération ainsi que les pièces administratives [Règlement de la consultation (RC.), cahier des clauses particulières (CCP.), et acte d'engagement (A.E.) et son annexe], relatives au marché de réservation de berceaux dans des crèches interentreprises situées dans le 10e arrondissement de Paris au profit des fonctionnaires affectés à la Préfecture de police.

Article 2 : M. le Préfet de police est autorisé à signer le marché avec la société Babilou.

Article 3 : Le marché est conclu en quantité, avec un minimum et un maximum de berceaux par an comme suit :

Minimum de 5 berceaux par an, maximum de 7 berceaux par an.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2013 et suivants, chapitre 920, article 920-201, compte nature 611.